

### À propos de la subvention pour la sécurité des aînés

La subvention pour la sécurité des aînés est une subvention d'un montant pouvant aller jusqu'à 20 000 \$ par an et destinée à contribuer au financement d'un programme sur la sécurité des aînés. Il faut généralement, pour un tel programme, un financement d'un montant plus élevé. Il faut donc que vous montriez dans votre demande que vous êtes parvenu à obtenir des contributions en nature ou en espèces auprès d'autres organismes de votre localité.

La subvention contribue à l'amélioration de programmes existants et à l'élargissement des programmes à des régions de la Nouvelle-Écosse où de tels programmes n'existent pas encore pour l'instant.

Les fonds de la subvention sont accordés dans le cadre d'une initiative conjointe du ministère de la Justice et du ministère des Aînés de la Nouvelle-Écosse. Cette subvention montre que le gouvernement est attaché à la sécurité des aînés et offre une approche rentable de la prévention des crimes et du développement des capacités des localités. La subvention appuie également la stratégie sur la violence faite aux aînés et celle sur le vieillissement positif, de même que des mesures pour prévenir et réduire le crime.

Les organismes à but non lucratif peuvent soumettre une nouvelle demande chaque année, une fois que la subvention est annoncée.

### Notre définition d'un programme sur la sécurité des aînés

Les programmes sur la sécurité des aînés sont des programmes communautaires dirigés et gérés par des organismes à but non lucratif. Dans ce type de programmes, on s'occupe des inquiétudes des aînés en matière de sécurité selon les axes suivants :

- On éduque et on sensibilise les gens en matière de violence faite aux aînés, de prévention du crime, de sécurité et de santé.
- On améliore la communication entre les aînés et la police.
- On offre des informations, des séances de formation et des services d'aiguillage pour les aînés.
- On assure un contact direct avec les aînés par l'intermédiaire du coordonnateur de la sécurité des aînés.

Le fonctionnement du programme au jour le jour relève de la responsabilité du coordonnateur de la sécurité des aînés. Il s'agit généralement d'une personne embauchée et rémunérée, mais il peut aussi s'agir d'un bénévole. Le coordonnateur travaille en collaboration étroite avec les services de police de la région et en partenariat avec un vaste réseau d'organismes locaux, provinciaux et fédéraux. Il offre généralement ses services aux aînés sur l'ensemble d'un comté — dans leur propre maison et à d'autres endroits dans la localité.

### Votre programme correspond-il à nos priorités?

Les programmes qui ont le plus de chances d'être retenus sont ceux qui correspondent à nos cinq priorités :

- Programme orienté et dirigé par les aînés – Un groupe diversifié d'aînés participe de façon pertinente à l'élaboration et à la planification du programme.

- Services offerts directement aux aînés – Le programme se concentre sur l’offre directe de services aux aînés – dans leur propre maison, dans le cadre de présentations et d’ateliers pour des groupes, etc.
- Liens avec les stratégies – Le programme comprend des activités qui se concentrent sur la sensibilisation aux violences faites aux aînés, à la prévention de ces violences et aux interventions, sur la prévention des crimes et sur la santé et le bien-être.
- Participation de différentes générations – Le programme contribue à réduire la discrimination envers les aînés en offrant aux différentes générations des occasions d’échanger et de célébrer leurs divers points de vue.
- Diversité – Le programme montre qu’il tient compte de la diversité des aînés eux-mêmes dans la région concernée et que cette diversité influence les services offerts.

## **Votre programme correspond-il à notre vision du développement à venir des programmes?**

On s’attend à ce que les programmes bénéficiant de la subvention pour la sécurité des aînés comprennent les six volets suivants. Les seules exceptions seront à la discrétion du ministère des Aînés :

- 1 Un coordonnateur du programme à temps plein et rémunéré.
- 2 Un conseil d’administration ou comité consultatif bien développé et diversifié, composé de gens familiers des problèmes de sécurité des aînés et comprenant des aînés de la région.
- 3 Des partenariats solides et clairement définis avec les services de police locaux – GRC ou police de la ville/municipalité.
- 4 Un menu de services et de programmes offerts directement aux aînés et élaborés en consultation avec un groupe diversifié d’aînés de la région, en particulier dans chacun des domaines suivants :
  - Sensibilisation aux violences faites aux aînés, prévention et intervention.
  - Activités de prévention des crimes (englobant la sécurité à domicile et la sécurité personnelle des aînés).
  - Aiguillage des aînés ayant besoin de services individualisés, aiguillage qui est alors assuré par les services de police locaux, des membres de la localité ou d’autres agences.
- 5 Un soutien important à la fois en espèces et en nature de la part des administrations locales, des services de police, des organismes et des entreprises, d’un montant égal ou supérieur au montant demandé dans le cadre de la subvention pour la sécurité des aînés
- 6 Des services offerts sur l’ensemble d’une région géographique importante, généralement un comté.

## **Qui peut faire une demande?**

Les organismes communautaires à but non lucratif qui :

- sont inscrits au Registre des sociétés;
- ont un conseil d’administration ou un comité consultatif composé d’aînés de la région et de représentants des services de police de la région, des services de soins de santé, des administrations municipales et des organismes d’aînés;
- offrent un programme qui répond à notre définition d’un programme sur la sécurité des aînés;
- remplissent le formulaire de demande et le contrat.

## À quoi peut servir la subvention?

- Salaire d'un coordonnateur de la sécurité des aînés uniquement (avec charges sociales et avantages sociaux)
- Perfectionnement professionnel uniquement pour le coordonnateur de la sécurité des aînés (800 \$ maximum)
- Location de locaux
- Dépenses de bureau
- Frais de déplacement (à un taux fixe par km seulement)
- Matériel et fournitures
- Honoraires
- Services de traduction

## À quoi NE PEUT PAS servir la subvention?

- Dépenses en immobilisations (travaux de construction, de rénovation, etc.)
- Déplacements en dehors de la Nouvelle-Écosse
- Dépenses engagées avant l'approbation de la subvention

## Attentes s'appliquant aux demandes approuvées

Les bénéficiaires de la subvention doivent :

- réaliser les activités décrites dans leur demande;
- faire preuve d'une gestion financière raisonnable (comptabilité, avec reçus et preuves pour toutes les dépenses, etc.);
- soumettre une liste des dépenses à mi-parcours et à la fin de l'année;
- soumettre un rapport d'étape et un rapport final sur les activités du programme.

## Coordonnées du ministère des Aînés pour de plus amples renseignements

Édifice Dennis, 4<sup>e</sup> étage  
1740, rue Granville  
Halifax (N.-É.) B3J 2Z1

## Questions?

**Composez le 1-800-670-0065**